

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées**

Commune de FREVIN-CAPELLE

**Enregistrement en vue d'exploiter une unité de
méthanisation
SARL GREEN ARTOIS**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SARL GREEN ARTOIS dont le siège social est situé 14, rue principale 62123 GOUVES, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation, Route D49E3 62690 FREVIN-CAPELLE.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 6 janvier 2021.

Le dossier est consultable en mairie de FREVIN-CAPELLE, commune d'implantation du projet, du 1er février 2021 au 5 mars 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi de 17h00 à 19h00 et le vendredi de 14h30 à 16h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette consultation.

Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.